

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Port Départemental de Cassis - Installation de structures modulaires et sécurisation de l'avant-port Nord - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du Département à la ville de Cassis pour l'installation de structures modulaires sur la partie du quai des Moulins et Mole neuf et la sécurisation de l'avant-port Nord du port départemental de Cassis,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la dite convention,
- d'approuver la modification d'affectation comme indiqué dans le tableau annexé au rapport.

La dépense d'un montant de 620 000 € sera imputée à l'article 2318-6 du budget Annexe des Ports.

A l'unanimité
Madame MILON ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée